



Année judiciaire 2025-2026

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Say hello to

 GenIA-L Assistant

**“Ce qu’il vous faut
pour rester à jour
en tant qu’avocat”**

Nele Somers

Avocate ARTES Advocaten



Avec GenIA-L Assistant, vous obtenez rapidement des réponses fiables pour chacune de vos questions juridiques et fiscales



Avec GenIA-L Assistant, vous bénéficiez d’une aide pour la rédaction de textes et de contrats



Avec GenIA-L Assistant, vous optez pour la fiabilité et la sécurité garantie de vos données



Avec GenIA-L Assistant, vous analysez, résumez ou vérifiez la conformité de vos documents rapidement et sans effort



Découvrir

Découvrez également notre technologie **GenIA-L** au sein de nos bases de données



taxwin

socialwin

MON ASTUCES & CONSEILS



Marie Dupont

Bâtonnière du barreau de Bruxelles
2024-2026

Chères consoeurs, Chers confrères,

Je vous invite à parcourir ce rapport annuel, reflet du travail accompli par le barreau de Bruxelles au cours de l'année judiciaire 2025-2026.

Au fil de ces pages, vous découvrirez un état des lieux des nombreux projets, engagements institutionnels et actions de terrain que nous avons menés durant cette année.

L'année écoulée a été marquée par une volonté constante d'adapter notre profession aux évolutions de la société et aux attentes des justiciables.

Trois orientations majeures ont particulièrement guidé notre action cette année : contribuer activement à la résorption de l'arriéré judiciaire, promouvoir une utilisation rigoureuse et éthique de l'intelligence artificielle au service de la profession, et inviter les avocats à réfléchir de manière entrepreneuriale.

Ce rapport revêt pour moi une dimension particulière puisqu'il s'inscrit dans ma deuxième et dernière année de mandat en qualité de bâtonnière. Ces deux années auront été intenses, exigeantes et profondément enrichissantes. Elles m'auront surtout permis de mesurer, chaque jour davantage, la force collective de notre barreau et l'engagement de ses membres au service de la justice et des citoyens.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont contribué aux projets présentés dans ce rapport, ainsi que l'ensemble des avocats du barreau de Bruxelles pour leur confiance, leur énergie et leur attachement aux valeurs de notre profession.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Votre bien dévouée.

01 RESSERRER LES LIENS

- 06 Rencontre avec les avocats bruxellois
- 06 Rencontre avec les barreaux étrangers
- 07 Bâtonnières du monde
- 08 Rentrée solennelle 2026

02 OPTIMISER L'EFFICACITÉ INTERNE DE L'ORDRE

- 10 Les contentieux des honoraires
- 10 Cotisations 2026
- 11 Départements et managers

03 ACCOMPAGNER LES AVOCATS

- 13 Focus sur l'intelligence artificielle
- 14 Centre des MARC's
- 14 Facturer sans s'excuser
- 15 Modernisation de la bibliothèque
- 15 Ateliers « Entre audace et tradition »
- 16 Bourses d'études Alfred Dorff & Richard Zondervan

04 DÉFENDRE LES VALEURS DE LA PROFESSION

- 18 Bonnes pratiques : concision des écrits
- 19 L'arbitrage plutôt que l'attente devant la cour d'appel
- 20 Lawyers Victims Assistance
- 21 Journée de l'avocat en danger
- 21 Refugee Legal Helpdesk
- 22 Visite des prisons belges
- 23 Soutien au barreau d'Istanbul

05 MODERNISER L'IMAGE DU BARREAU

- 25 TesDroitsTonAvocat.be
- 26 Relations avec les assureurs protection juridique
- 26 Propulse
- 27 Exposition sur le parcours des femmes au barreau
- 28 Conférences Justice en vérités
- 29 CAJ : Donner la parole aux justiciables

06 COMPOSITION DU BARREAU

07 UNE ÉQUIPE AU SERVICE DU BARREAU

RESSERRER LES LIENS

01



Rencontre avec les avocats bruxellois



Rencontre avec les avocats de langue italienne

Le barreau de Bruxelles a organisé des rencontres avec les professeurs CAPA, les contrôleurs des comptes de tiers, les membres de la cellule anti-blanchiment, les conciliateurs, les rapporteurs d'avis sur honoraires, les avocats de la liste E, et bien d'autres encore. Retour sur deux autres rencontres qui ont marqué cette année judiciaire :

Rencontres avec les avocats de langue italienne : Le 23 avril 2026, le barreau de Bruxelles a organisé une rencontre dédiée aux avocats italophones et italoophiles, en collabo-

ration avec l'Associazione Internazionale Giuristi di Lingua Italiana et sa présidente, Me Anna Gibello. Après une visite guidée du Palais de justice, les participants ont prolongé les échanges lors d'un moment convivial dans la salle Braffort.

L'événement a également bénéficié de la présence de M. Isidoro Nigri, Conseiller et Vice-Chef de Mission, représentant S.E. Federica Favi, Ambassadeur d'Italie auprès du Royaume de Belgique.

Jubilaires : Comme de coutume, le barreau a célébré ses jubilaires. Célébrer 60 ou 50 années de barreau, c'est célébrer bien plus que des décennies de pratique du droit. C'est saluer une vie entière consacrée à la justice, à la parole, à la rigueur et à la confraternité.

Au mois d'avril 2026, ce sont Me Jean Bornet (60 ans de barreau) et Mes, Patrick Van Damme, Antoine de le Court, Pierre Legrand, Pierre-Paul Van Gehuchten, Paul-Henry Delvaux, Guy Debluts et Philippe Cailliau (50 ans de barreau) qui ont été mis à l'honneur.

Rencontre avec les barreaux étrangers

Notre barreau entretient des relations étroites avec de nombreux barreaux étrangers.

Ainsi notamment, le 29 septembre 2025, un *Memorandum of Understanding* a été signé entre l'OBF, l'OVV et les deux Ordres bruxellois, d'une part, et les barreaux d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande du Nord, d'autre part. Cet accord non contraignant remplace le document conclu au moment du Brexit. Il précise notamment les conditions applicables aux avocats souhaitant exercer dans les juridictions concernées, contribuant ainsi à sécuriser et clarifier les échanges professionnels.

Le 11 décembre 2025, à l'occasion de la rentrée du barreau de Lyon, le jumelage entre les barreaux de Lyon et de Bruxelles a été renouvelé, 30 ans après sa signature. Ce moment symbolique a permis de réaffirmer la solidité des liens qui unissent nos deux barreaux, ainsi que leur volonté commune de défendre l'État de droit et de réfléchir ensemble à l'avenir de la profession d'avocat.

Quelques semaines plus tard, le 16 janvier 2026, dans le cadre de notre rentrée solennelle, une réception a été organisée dans la salle Braffort pour célébrer les 25 ans de jumelage entre les barreaux de Bruxelles et de Kinshasa, ainsi que la signature d'un nouveau jumelage entre les barreaux de Bruxelles et du Lualaba. Cette rencontre a constitué un moment privilégié d'échange et de partage.



Rencontre avec les barreaux de Kinshasa et Lualaba

Bâtonnières du Monde : ensemble pour l'égalité



En octobre 2024, notre bâtonnière rejoignait le collectif *Bâtonnières du Monde*, une initiative lancée par **Vanessa Bousardo**, vice-bâtonnière du barreau de Paris. Ce collectif rassemble des bâtonnières de différents pays.

Les objectifs de *Bâtonnières du Monde* sont clairs et ambitieux :

- 1 **PROMOUVOIR** la place des femmes dans les fonctions de représentation et de gouvernance des barreaux,
- 2 **DÉFENDRE** l'égalité entre les femmes et les hommes, au sein de la profession comme dans la société,
- 3 **PROTÉGER** et valoriser la profession d'avocat dans toutes ses dimensions,
- 4 **ENCOURAGER** des modèles de gouvernance plus inclusifs, plus représentatifs, plus justes.

Dans cette dynamique, le 6 mars 2025, à l'approche de la Journée internationale des droits des femmes, notre bâtonnière a invité ses homologues belges à rejoindre cette initiative. Neuf bâtonnières et anciennes bâtonnières ont ainsi signé une déclaration, marquant une adhésion collective à ces valeurs.

Fin octobre 2025, la première assemblée générale de l'association s'est tenue à Paris. Cette rencontre a permis de poser les bases d'un réseau international inédit, favorisant les échanges de bonnes pratiques entre barreaux, ainsi qu'une réflexion commune sur le leadership féminin et la transmission des valeurs d'égalité par le droit.

Conscient de la portée de cette initiative et des valeurs qu'elle incarne, le conseil de l'Ordre a approuvé l'adhésion de notre barreau à rejoindre l'Association en qualité de membre institutionnel. Ce geste traduit cette volonté d'appuyer concrètement les actions menées par *Bâtonnières du Monde* et de participer activement à la construction d'un monde plus égalitaire et plus solidaire.

À l'occasion de la **Journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2026**, l'association a également publié un communiqué affirmant avec force que la mise en réseau des femmes dirigeant les barreaux constitue un véritable levier d'influence au service de la justice, de l'État de droit et d'une gouvernance plus inclusive.

[🔗 Consulter le communiqué](#)

Rentrée solennelle 2026

Les festivités de la rentrée marquent un moment important pour notre barreau. Cette édition a une nouvelle fois rassemblé de nombreux consœurs et confrères autour de plusieurs journées de rencontres et d'échanges.

Les événements ont débuté le jeudi 15 janvier par la célébration des 25 ans de jumelage entre les barreaux de Bruxelles et de Kinshasa, ainsi que le nouveau jumelage entre les barreaux de Bruxelles et du Lualaba, suivie de la réception d'accueil de la bâtonnière, à l'Hôtel des Douanes, en présence de nombreux confrères et consœurs impliqués dans les actions de l'Ordre.

Le vendredi matin, un colloque consacré au thème « *Le débat judiciaire dans les médias* » a rassemblé des intervenants de qualité. Les exposés ont porté sur des enjeux majeurs :

- » **La protection de la présomption d'innocence dans la presse** - **Joris Winberg**, avocat au barreau de Tournai
- » **La liberté d'expression de l'avocat** - **Thierry Bontinck**, avocat aux barreaux de Bruxelles et de Paris
- » **La communication de l'Ordre judiciaire vers les médias et le grand public** - **Marc Bertrand**, président de la commission de nomination et de désignation francophone du CSJ et président élu pour le mandat 2028-2029
- » **Anonymat et faux anonymat : comment identifier et poursuivre les auteurs de contenus haineux sur les réseaux**

socials - **Audrey Adam**, avocate au barreau de Bruxelles, professeure invitée en droit des médias à l'IHECS

- » **Et après le procès, le droit à l'oubli ?** - **Edouard Cruysmans**, docteur en droit, chargé de cours invité à l'UCLouvain
- » **Propos conclusifs** - **Stéphanie Lagasse**, Juge au TPI du Brabant Wallon et magistrate de presse, doctorante à l'ULB

L'après-midi a été consacré à la séance solennelle de rentrée de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles :

Après l'hommage aux morts, et spécialement au bâtonnier Louis Braffort, la séance a laissé place à la remise du titre de membre d'honneur au bâtonnier d'Istanbul **Ibrahim Kaboğlu** et à la vice-bâtonnière **Leyla Rukiye**.

La séance s'est poursuivie avec le discours de **Anthony Rizzo**, auquel le président de la Conférence du jeune barreau, **Karim Sedad**, a répondu, avant la conclusion de **Madame la bâtonnière**.

Cette journée s'est clôturée en beauté avec le dîner de gala, organisé par la Conférence du jeune barreau.

Les festivités se sont achevées le samedi 17 janvier par une réception dînatoire réunissant les représentants des barreaux belges et étrangers.





02

**OPTIMISER
L'EFFICACITÉ
INTERNE DE
L'ORDRE**

Compétences de l'Ordre en matière d'avis sur honoraires

Le contentieux des honoraires constitue une part importante des missions assumées par l'Ordre. Chaque année, entre 300 et 400 dossiers sont traités. Dans la majorité des cas, les contestations trouvent leur origine dans un manque de prévisibilité des honoraires. La mauvaise surprise du montant facturé engendre alors un contentieux. Une part significative de ces dossiers se résout de manière rapide et informelle grâce à l'intervention du cabinet de la bâtonnière.

Lorsque nécessaire, une procédure de conciliation gratuite est organisée par l'Ordre. Tenue au BAJ, elle permet aux parties de parvenir à un accord dans un cadre structuré, avec un taux de réussite d'environ 75 %.

Par ailleurs, l'Ordre est régulièrement saisi par les juridictions dans le cadre de litiges en matière d'honoraires. En moyenne, une cinquantaine de demandes d'avis sont adressées chaque année. Dès réception de la décision, l'Ordre prend contact avec

les parties afin de réunir les pièces nécessaires. Un rapporteur est ensuite désigné et organise une première réunion, destinée soit à favoriser une conciliation, soit à fixer les modalités d'échange d'observations écrites. En l'absence d'accord, le rapporteur rédige un projet d'avis, soumis à un comité de relecture puis au conseil de l'Ordre. Celui-ci rend un avis motivé, communiqué à la juridiction, aux parties et à leurs conseils. Cet avis est indicatif et ne concerne que la question de la juste modération. La procédure judiciaire se poursuit ensuite devant le tribunal.

Dans une volonté de renforcer la transparence et l'accessibilité de cette matière, le cabinet de la bâtonnière a par ailleurs élaboré un guide pratique à destination des parties et de leurs conseils. Cet outil vise à mieux informer sur le déroulement de la procédure d'avis sur honoraires, à clarifier les attentes en matière de pièces et d'arguments, et à accompagner les justiciables comme les avocats dans leurs démarches.

Des cotisations adaptées à la réalité économique du barreau

Le conseil de l'Ordre a adopté une nouvelle grille de cotisations fondée sur une déclaration actualisée des revenus. Cette réforme, permise grâce au travail de Me Jérôme Henri, trésorier de l'Ordre, s'inscrit dans une double volonté de renforcer l'équité et de mieux correspondre à la réalité économique de notre barreau.

Le nouveau formulaire de déclaration des revenus repose désormais sur 17 tranches de revenus, contre 11 auparavant. Cette évolution permet une répartition plus fine et plus juste de la part variable des cotisations.

Au-delà de son rôle dans le calcul des cotisations, cette déclaration est un outil précieux d'analyse. Les données

recueillies mettent en lumière certaines réalités du barreau : plus de 11 % des avocats (hors stagiaires de première et deuxième année) déclarent ainsi des revenus inférieurs à ceux d'un stagiaire de première année, pour des raisons diverses (difficultés financières, exercice à titre accessoire, ou encore avocats en fin de carrière qui ne traitent quasiment plus de dossiers).

Grâce à ces efforts, une grille de cotisations adaptée a été proposée pour 2026, laquelle permet une réduction des montants.

Poursuite de la professionnalisation des services de l'Ordre

Derrière le fonctionnement quotidien de notre Ordre se trouve une équipe engagée. Si le conseil de l'Ordre et le cabinet de la bâtonnière donnent l'impulsion, ce sont aussi des services opérationnels, portés dorénavant par des managers, qui assurent la mise en œuvre concrète des missions de l'Ordre.

Au cours des derniers mois, l'Ordre a poursuivi la structuration de ces services.

L'Ordre s'articule autour de **quatre départements centraux** et de **deux départements complémentaires**.

Les départements centraux

Les **services centraux**, placés sous l'autorité du **cabinet de la bâtonnière** et de la **directrice opérationnelle Sandrine Henderickx**, regroupent des missions essentielles telles que la déontologie, la discipline ainsi que les projets portés par la bâtonnière.

Le **Bureau d'aide juridique (BAJ)** est la porte d'entrée pour les justiciables. Il assure l'accueil, la vérification des conditions d'accès à l'aide juridique ainsi que le contrôle des avocats intervenant dans ce cadre. Ce service est dirigé par **Sébastien Romignon**.

Le département **Stage et formation** accompagne les avocats dès leur entrée dans la profession et tout au long de leur carrière. Il veille à l'accès à la profession, à l'agrément des maîtres de stage, à la formation des stagiaires et à la formation continue. Ce département est dirigé par **Benjamin Cocriamont**, avec le soutien de **Me Françoise Dache**, responsable des dossiers du stage et de la formation.

Le département **Communication et événementiel** assure la visibilité de l'Ordre, la diffusion de l'information et l'organisation des activités. Il contribue à renforcer le lien entre les avocats et à valoriser l'image du barreau. Il est supervisée par **Me Pierre-Yves Thoumsin**, tandis que la partie événementielle est coordonnée par **Sandrine Henderickx**.

Les départements complémentaires

Aux côtés des départements centraux, les départements complémentaires jouent un rôle essentiel dans l'équilibre et le bon fonctionnement de l'Ordre.

Le **service social** joue un rôle fondamental d'écoute, de soutien et d'accompagnement des avocats et du personnel. Cette mission est assurée par **Cécile Roba**, assistante sociale et personne de confiance.

Les **services d'appui** regroupent des fonctions clés au service de l'organisation : finances, ressources humaines et informatique. Ces missions sont notamment portées par **Noémi Robert**, directrice financière, et **Me Carine Vander Stock**, responsable des ressources humaines. À ces services s'ajoute également la bibliothèque, ressource précieuse pour les avocats, sous la responsabilité de **Ellen Tistaert**, bibliothécaire en chef.

Au cœur de cette organisation, **Sandrine Henderickx**, directrice opérationnelle, assure la coordination transversale des services. Elle veille à la cohérence des actions, à l'efficacité des processus et à la qualité des services rendus.



Sandrine Henderickx
Directrice opérationnelle



Sébastien Romignon
Directeur du Bureau d'aide juridique



Benjamin Cocriamont
Directeur Stage & Formation



Pierre-Yves Thoumsin
Directeur de la communication



Noémi Robert
Directrice financière



Cécile Roba
Responsable du service social



03

**ACCOMPAGNER
LES AVOCATS**

Focus sur l'intelligence artificielle : Formations et ressources



L'intelligence artificielle est aujourd'hui accessible à tous. Elle peut être utile... mais elle peut aussi se tromper. Elle peut fournir des informations inexactes, inventer des références juridiques ou produire des arguments qui n'ont aucune valeur devant un tribunal. S'appuyer uniquement sur l'IA pour comprendre ses droits ou préparer un dossier n'est pas sans risque.

Face à ces enjeux, l'Ordre a décidé d'accompagner les avocats pour qu'ils s'approprient ces outils, en connaissance de cause.

Des formations pour comprendre et maîtriser

Depuis le début de l'année judiciaire, une dizaine de formations "Boost numérique" ont été organisées avec un objectif simple : permettre à chaque avocat de monter dans le train de l'IA et d'y trouver sa place.

Ces formations se sont déclinées en plusieurs formats pour répondre aux besoins de chacun :

- 1 **Des après-midis de formation approfondie**, pour exploiter pleinement le potentiel de ces technologies.
- 2 **Des webinaires sur le temps de midi**, centrées sur la découverte d'outils concrets comme *LexNow*, *Leexi* ou encore *Gen IA-L*.
- 3 **Des "users lunches"**, lors desquels des avocats partagent leur expérience et les outils qu'ils utilisent au quotidien, dans un format informel et interactif.

Ces formations visent des bénéfices très concrets pour la pratique professionnelle : gagner en efficacité, automatiser certaines tâches répétitives, tenter de réduire la pression pesant sur les avocats et améliorer la qualité du service rendu aux clients.

L'Ordre a également organisé un colloque conjoint avec l'Institut des juristes d'entreprise. L'objectif ici était de comprendre comment l'intelligence artificielle transforme déjà la pratique du droit, en croisant les perspectives d'avocats, de juristes d'entreprise et de magistrats.

JEF : l'assistant juridique des avocats du barreau de Bruxelles

Parallèlement aux formations, le barreau de Bruxelles a également développé des outils concrets pour accompagner les avocats dans leur pratique quotidienne.

À la rentrée judiciaire 2025, le barreau de Bruxelles a mis à disposition à ses avocats un accès gratuit à *jef.chat*, un outil d'intelligence artificielle leur permettant de mettre en oeuvre ce nouveau mode de travail dans un environnement sécurisé. Cet assistant juridique a également été intégré à l'Espace pro, afin d'interroger le contenu du recueil de règles déontologiques, qui compte plus de 800 pages.

Pour permettre aux avocats de se familiariser avec l'outil, de multiples webinaires ont également été organisés.

Depuis son lancement, plus de **2.400 utilisateurs-avocats** bruxellois ont testé *Jef.chat*.

Exemple de charte d'utilisation de l'IA

Le conseil de l'Ordre a élaboré une charte destinée aux cabinets afin d'encadrer l'utilisation des outils d'intelligence artificielle, que vous pouvez retrouver sur votre Espace Pro.

[Accéder à la charte](#)



Le Centre des MARC's : un levier pour promouvoir les modes alternatifs de résolution des conflits



Conscient des évolutions du monde judiciaire et des attentes des justiciables, le barreau de Bruxelles poursuit son engagement en faveur des modes alternatifs de résolution des conflits (MARC's).

Depuis la loi de 2018, les avocats ont la double obligation d'informer leurs clients de la possibilité de recourir à des voies alternatives à la procédure judiciaire et de privilégier, lorsque cela est possible, une résolution amiable des différends. Au-delà de cette exigence légale et déontologique, parvenir à une solution pérenne, adaptée aux besoins de chacun, en mettant nos compétences d'avocats au service de nos clients, est indispensable pour une justice efficace.

Dans cette perspective, et face à une offre de formation ne répondant pas pleinement aux exigences de la profession ni à la

diversité des modes existants, le barreau de Bruxelles s'est doté, en novembre 2025, d'un Centre des MARC's.

Dans un contexte marqué par l'arriéré judiciaire et une certaine insécurité procédurale, les MARC's offrent des avantages concrets : gain de temps, confidentialité, maîtrise du processus par les parties, préservation des relations et réduction des coûts. Ils contribuent également, plus largement, à renforcer la confiance des citoyens dans la justice.

Entre novembre 2025 et juin 2026, une dizaine de formations ont été organisées, permettant aux avocats, qu'ils soient en début de spécialisation ou praticiens expérimentés, de développer et approfondir leurs compétences. Le Centre constitue également un espace d'échange et de réflexion sur les pratiques, favorisant les débats, l'émergence de nouvelles approches et l'évaluation d'expériences pilotes.

Facturer sans s'excuser

Être avocat ne se limite pas à la pratique du droit : c'est également exercer une activité entrepreneuriale. Pourtant, parler d'argent, fixer correctement ses honoraires, facturer à intervalles réguliers ou structurer son cabinet en véritable entreprise reste inconfortable pour beaucoup.

De plus, à l'heure où l'intelligence artificielle transforme nos méthodes de travail et où les attentes des clients évoluent, la maîtrise de notre modèle économique devient un enjeu stratégique majeur.

Conscient de ces enjeux, le barreau de Bruxelles et sa commission des avocats en petites structures (CAPS), a organisé une formation dédiée à la dimension entrepreneuriale de la profession. Animée par Vincent Lion, professeur à Solvay et conseiller en stratégie, cette demi-journée a permis à de nombreux confrères et consœurs d'explorer ensemble les fondamentaux économiques d'une activité libérale, la notion de valeur créée pour le client, l'articulation entre le temps consacré aux dossiers et la valeur produite et perçue, ainsi que les

bonnes pratiques de facturation pour renforcer durablement la rentabilité des cabinets.

Les participants ont été invités à réfléchir à leur propre modèle économique, à développer une approche plus sereine de la facturation et à s'approprier des outils concrets pour piloter leur activité avec méthode et confiance.



Une bibliothèque modernisée au service des avocats

Dans une volonté de mieux répondre aux besoins des avocats, notre barreau a souhaité redynamiser sa bibliothèque et la repenser comme un véritable lieu de travail. Désormais accessible en continu de 8h30 à 17h, elle offre un espace calme et propice à la concentration, idéal pour s'installer entre deux audiences et travailler efficacement. Un mobilier renouvelé et une atmosphère plus chaleureuse contribuent à en faire un cadre de travail agréable et fonctionnel.

Enfin, les avocats peuvent y consulter la documentation juridique et accéder aux bases de données *StradaLex*, *Jura* et *LexNow*.



« Entre audace et tradition » - Des ateliers concrets pour relever les défis actuels

À l'approche de la fin de son bâtonnat, **Marie Dupont** a souhaité marquer cette étape en organisant, le 28 mai 2026, un événement rassemblant une centaine d'avocats. À cette occasion, l'après-midi « *Entre Audace & Tradition* » a proposé un format résolument tourné vers la pratique. En effet, les participants ont été invités à prendre un temps de recul pour enrichir leur manière d'exercer, dans un cadre favorisant l'échange.

Des intervenants issus d'horizons variés ont pris la parole : magistrats, coaches, informaticiens et avocats. Leurs contributions complémentaires ont permis d'apporter des outils concrets et immédiatement mobilisables.

Quatre ateliers interactifs ont structuré l'après-midi.

1 Un atelier consacré à « *l'avocat convaincant* », a permis d'approfondir les **stratégies de procédure judiciaire** : structuration des conclusions, compréhension des attentes du juge et accompagnement du client vers des modes alternatifs de résolution des conflits.

2 Un autre atelier exploré les **apports de l'intelligence artificielle** dans la pratique quotidienne, notamment à travers l'utilisation de l'outil Jef, tout en soulignant l'importance de conserver un regard critique sur ces technologies.

3 Au niveau de la **dimension entrepreneuriale du métier**, un atelier a invité les participants à interroger **leurs croyances** et à adopter un état d'esprit propice au développement de leur activité,

4 Un dernier atelier mettait l'accent sur les **aspects organisationnels** : identification des déséquilibres, clarification des priorités stratégiques et définition d'actions concrètes à court terme.

La journée s'est clôturée par un keynote inspirant de **Vincent Vanasch**, gardien de l'équipe nationale belge de hockey. À travers le parcours des *Red Lions*, il a partagé une vision du succès fondée sur l'exigence individuelle et la force du collectif.

La bourse d'étude de la Fondation Alfred Dorff & Richard Zondervan : Lauréats 2026

La Fondation Alfred Dorff & Richard Zondervan, nommée en l'honneur des généreux legs de Me Dorff et de Me Zondervan à l'Ordre français à des fins philanthropiques, est une fondation d'utilité publique qui vise à soutenir les membres de la profession confrontés à ces difficultés. Cette fondation opère à deux niveaux : offrir une aide sociale sous forme de dons ou de prêts sans intérêts pour répondre aux situations d'urgence et octroyer des bourses d'études.

En effet, depuis 2022, la Fondation octroie des bourses d'études complémentaires à des avocats de moins de 35 ans, inscrits au barreau de Bruxelles, pour des études de troisième cycle en droit ou dans d'autres domaines pertinents. Chaque année, trois bourses d'une valeur maximale de 15.000 € peuvent être attribuées par un jury composé de professeurs d'université et de membres du conseil de l'Ordre.

En 2026, la Fondation est heureuse de compter parmi ses lauréats Mes Sofian Heyne, Sofiane Fergalil et Lina El Gouraini.



Me Sofian Heyne

Me **SOFIAN HEYNE** est inscrit au barreau de Bruxelles depuis 2023, il exerce en tant qu'avocat stagiaire au sein du département Corporate & Finance du cabinet d'avocats *Linklaters*, spécialisé en réglementation financière. Son projet consiste à poursuivre un LL.M. à l'Université Harvard, avec une spécialisation en réglementation financière et plus particulièrement dans les domaines des technologies financières (FinTech) et des services de paiement. La bourse l'aidera à concrétiser ce projet, et notamment de préparer l'examen du Barreau de New York en parallèle de son LL.M., avant de revenir exercer au barreau de Bruxelles.



Me Sofiane Fergali

Me **SOFIANE FERGALI** est avocat au barreau de Bruxelles, où il pratique le droit du travail au sein du cabinet d'avocats *Crowell & Moring*. Son projet de LL.M. à la University of Chicago Law School s'inscrit à l'intersection de deux enjeux qui redéfinissent profondément le monde du travail. D'une part, il souhaite découvrir et appréhender le système de droit du travail américain, en confrontant son expérience européenne à une tradition juridique différente. D'autre part, et c'est là le cœur de son ambition, il entend développer une expertise approfondie sur les questions liées à l'intelligence artificielle et au traitement des données.



Me Lina El Gouraini

Me **EL GOURAINI** entend mettre cette expérience au service du Barreau dès son retour, enrichissant sa pratique, son enseignement à l'ULB et ses contributions doctrinales, avec l'ambition de contribuer activement aux réflexions à la croisée du droit social et des nouvelles technologies. Avocate au barreau de Bruxelles depuis septembre 2025 au sein du cabinet *Deprevernet*, elle poursuivra un LL.M. à l'Université Harvard au cours de l'année académique 2026-2027, grâce notamment au soutien de la bourse de la Fondation Alfred Dorff & Richard Zondervan. Spécialisée en droit public et droit européen, elle développe un parcours résolument orienté vers les enjeux liés à l'État de droit. Elle traite quotidiennement de questions constitutionnelles et administratives, ce qui lui permet d'appréhender concrètement les tensions contemporaines affectant l'équilibre des pouvoirs. Elle souhaite approfondir ces enjeux à travers un LL.M. à Harvard.

Nous vous invitons à découvrir leurs témoignages complets dans la rubrique *Actualités* de notre site.

[Lire leurs témoignages](#)

DÉFENDRE LES VALEURS DE LA PROFESSION

04



Projet pilote relatif aux bonnes pratiques et à la concision des écrits de procédure



Le 7 janvier 2026, notre Ordre et le Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles ont signé une convention marquant le lancement d'un projet pilote consacré aux bonnes pratiques en matière d'écrits de procédure.

Cette initiative s'inscrit dans une volonté commune de renforcer la qualité des débats judiciaires et d'améliorer le fonctionnement de la justice. Elle repose sur un constat largement partagé : l'augmentation constante du volume des écritures, accentuée notamment par le recours croissant aux outils numériques et à l'intelligence artificielle, peut nuire à la clarté des argumentations, à la lisibilité des dossiers et, in fine, à l'efficacité des procédures.

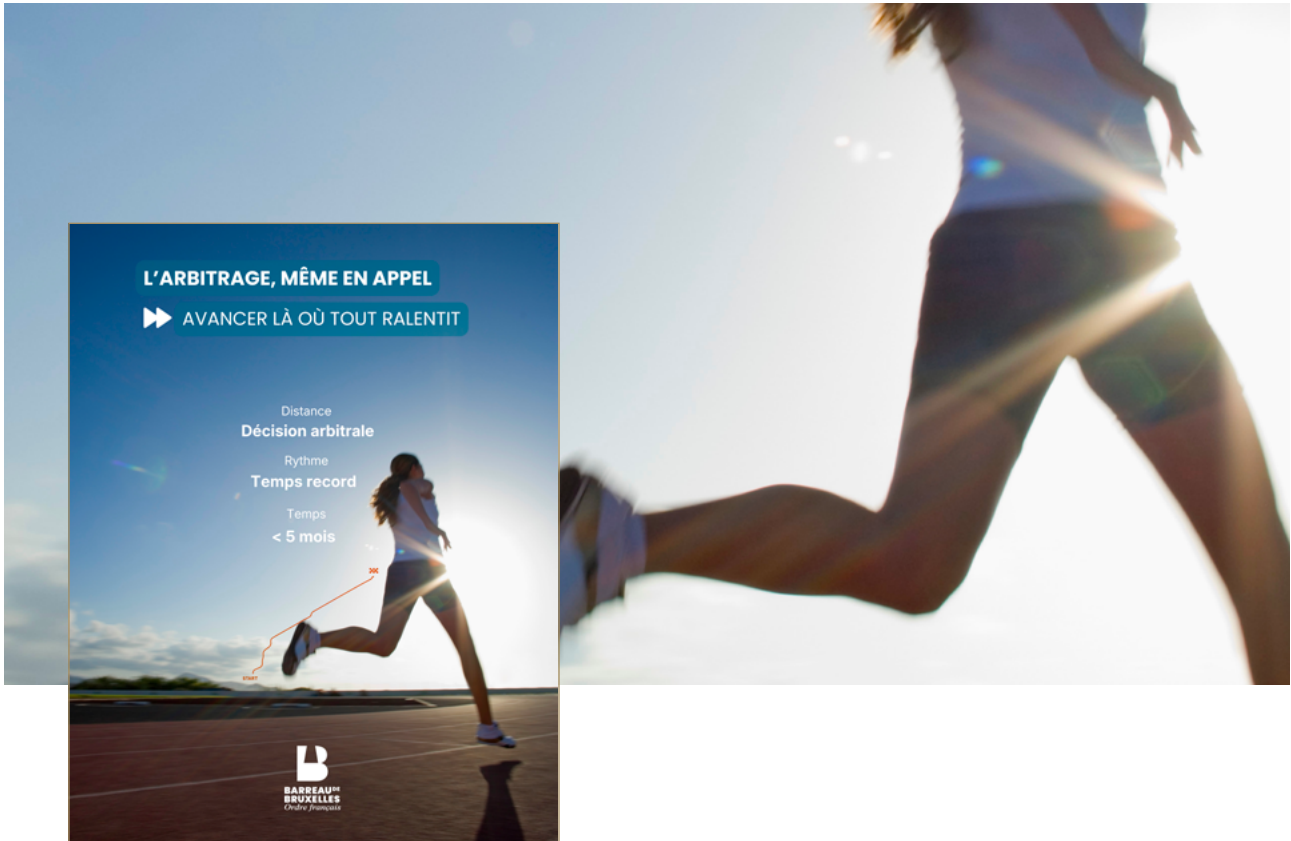
Face à cette évolution, le projet vise à encourager des conclusions plus claires, mieux structurées et synthétiques, sans jamais porter atteinte aux droits de la défense ni à la qualité de l'argumentation juridique. L'objectif est de favoriser des débats

juridictionnels plus efficaces, une meilleure gestion du temps judiciaire et des décisions rendues dans des délais plus courts et mieux comprises par les justiciables.

Concrètement, cette démarche ambitionne de permettre une fixation plus rapide des affaires pouvant être traitées en débats succincts, soit directement devant les chambres d'introduction, soit, dans un délai bref (inférieur à trois mois) devant les chambres de plaidoiries.

[Consulter la convention](#)

Lutter contre l'arriéré judiciaire : soumettre un litige en appel à l'arbitrage



Face à un arriéré judiciaire qui peut contraindre les justiciables à attendre jusqu'à 7 ans pour obtenir une décision de la cour d'appel de Bruxelles, le barreau de Bruxelles ne se résigne pas. Fidèle à son engagement résolu en faveur d'un accès effectif à la justice et du respect des droits de la défense, notre Ordre a développé un nouveau dispositif : offrir aux parties, dont le litige est pendant en appel, la possibilité de se tourner vers l'arbitrage.

La plupart des litiges patrimoniaux étant arbitrables, les parties peuvent, à tout moment de la procédure d'appel, convenir de soumettre leur dossier à un arbitre unique ou à un collège de trois arbitres, qu'elles désignent librement ou via un centre spécialisé tel que le CEPANI. La sentence produit les mêmes effets qu'une décision judiciaire : elle confirme ou réforme le jugement de première instance et devient la décision de référence. La procédure aboutit en principe en moins de cinq mois, et les frais sont en règle générale supportés par la partie qui succombe.

Ce que le barreau a mis en place

Pour faciliter le recours à ce mécanisme, l'Ordre a développé plusieurs outils à destination des avocats : une FAQ détaillant les modalités pratiques, un projet de lettre à adresser à la Cour, ainsi qu'un modèle de convention d'arbitrage.

Ces ressources sont disponibles sur le site de l'Ordre, sur la page "Les modes de résolution des conflits".

[Accéder à la FAQ](#)

[Accéder aux documents ressources](#)

Lawyers Victims Assistance : deux ans d'engagement au service des victimes de violences sexuelles et intrafamiliales



Le 24 novembre 2025, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, le barreau de Bruxelles a réaffirmé son engagement à travers le projet Lawyers Victims Assistance (LVA). Ce dispositif s'impose aujourd'hui comme un modèle d'aide juridique spécialisée et espère un ancrage politique durable afin d'être pleinement reconnu et soutenu par les pouvoirs publics.

Le projet LVA s'articule autour de trois piliers :

- 1 **La formation spécialisée des avocats**, en partie subsidiée par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes ;
- 2 **Une liste publique des avocats formés**, régulièrement mise à jour ;
- 3 **Des consultations juridiques gratuites**, financées par la Secrétaire d'État bruxelloise au Logement et à l'Égalité des chances via equal.brussels.

Concrètement, les victimes peuvent solliciter une consultation par courrier électronique ou par téléphone. Un avocat prend contact dans les 48 heures afin de fixer un rendez-vous dans un délai de 8 jours.

Depuis sa création, le dispositif connaît une progression constante. Ces résultats témoignent de l'importance croissante du dispositif et de la nécessité de renforcer durablement l'accès des victimes à une assistance juridique spécialisée.

La conférence de presse organisée en novembre 2025 a été marquée par la présence de la ministre Annelies Verlinden, dont les déclarations ont renforcé l'espoir d'un ancrage institutionnel du projet. Elle a en effet affirmé sa volonté d'obtenir les moyens nécessaires pour garantir « *une justice proche des citoyens, qui aide rapidement et ne laisse personne attendre pour être protégé* ».

Journée de l'avocat en danger - 16^e édition

Le 23 janvier 2026, le barreau de Bruxelles a participé à la 16^e édition de la Journée de l'avocat en danger, en se rassemblant devant l'ambassade des États-Unis. Cette journée de mobilisation visait à sensibiliser le public aux risques graves auxquels les avocats sont confrontés du seul fait de l'exercice de leur profession.

Cette année, les États-Unis avaient été choisis comme pays cible, en raison de l'aggravation inédite et systémique, tout au long de l'année 2025, des pressions exercées sur les avocats, les cabinets, les procureurs, les juges et les organisations professionnelles. Ce choix a rappelé qu'aucune démocratie n'est à l'abri d'un recul de l'État de droit.

Les atteintes documentées ont été multiples. Des mémorandums et décrets présidentiels ont ciblé des cabinets d'avocats en raison de l'identité de leurs clients, leur imposant des restrictions sévères allant de la suspension d'accès aux installations fédérales au retrait d'habilitations de sécurité. Des avocats ont été interrogés

aux frontières sur leurs activités professionnelles et ont fait l'objet de demandes d'accès à leurs appareils électroniques. Des procureurs ont été révoqués après avoir refusé d'adopter des positions conformes aux attentes politiques de l'exécutif.

L'ensemble de ces pressions a produit un effet dissuasif réel : de nombreux avocats et cabinets ont renoncé à certains dossiers, au détriment des personnes les plus vulnérables (migrants, personnes poursuivies pénalement, minorités, défenseurs des droits humains).

En se rassemblant ce jour-là, le barreau de Bruxelles a tenu à affirmer sa solidarité avec les avocats américains confrontés à ces pressions, mais aussi à rappeler que : « *Sans avocats libres et indépendants, il ne peut y avoir de justice effective ni de véritable État de droit* ».

Par ailleurs, plusieurs démarches de soutien envers les avocats américains exerçant à Bruxelles ont été menées.

Le Refugee Legal Helpdesk

Fondé en 2021 par les deux Ordres du barreau de Bruxelles, avec le soutien des cabinets Freshfields et DLA Piper, le Refugee Legal Helpdesk continue à jouer un rôle essentiel dans l'accès à la protection juridique des demandeurs de protection internationale.

Le Refugee Legal Helpdesk est né en réponse à la décision du gouvernement de ne plus remplir les obligations à l'égard de certaines catégories de demandeurs, essentiellement des hommes seuls. Depuis juin 2024, son action s'est étendue aux familles hébergées par Fedasil mais auxquelles l'agence n'apportait aucune aide juridique.

Concrètement, le Refugee Legal Helpdesk organise des permanences 3 fois par semaine, assurées par des avocats et des étudiants en droit, tous bénévoles et spécifiquement formés. Il informe les demandeurs sur leurs droits et les procédures qui les concernent, sollicite la désignation

d'un avocat de deuxième ligne auprès des bureaux d'aide juridique partenaires, et assure le suivi entre l'avocat désigné et le demandeur.

Le 2 février 2026, le barreau de Bruxelles a célébré les 4 ans du Refugee Legal Helpdesk en rendant hommage à ses bénévoles, dont l'engagement quotidien a permis d'accompagner plus de 12.000 justiciables depuis la création du projet.

Ce dispositif s'appuie sur de nombreux partenaires : Vluchtelingenwerk Vlaanderen, plusieurs cabinets d'avocats, des universités, ainsi que les barreaux d'Anvers, de Gand, du Limbourg et de Louvain, avec le soutien de la Ville de Bruxelles, du CPAS et de la Région de Bruxelles-Capitale. Il doit beaucoup à ses coordinateurs Me Jean-François Gérard, depuis succédé par Me Claire Devillez.

Visite des prisons belges et dénonciation du non-respect du droit à la santé



Le 10 décembre 2025, à l'occasion de la Journée internationale des droits humains, les bâtonniers et bâtonnières belges ont, pour la deuxième année consécutive, visité les prisons du pays afin de témoigner des conditions de détention et de dénoncer les situations contraires aux droits fondamentaux des détenus.

À l'issue de ces visites, leur constat a été sans appel : l'accès aux soins de santé en prison s'est révélé gravement défaillant, en violation de la loi de principes du 12 janvier 2005 et des conventions internationales. L'article 88 de cette loi consacre pourtant le droit des détenus à bénéficier de soins équivalents à ceux de la population libre, droit également garanti par la Convention européenne des droits de l'homme.

Sur le terrain, les bâtonniers et bâtonnières ont constaté que le ratio entre détenus et personnel médical était totalement déséquilibré : certains praticiens voient jusqu'à 70 patients en une séance de quatre heures. Les transferts vers les hôpitaux étaient régulièrement annulés, la continuité des soins entre prison et

monde extérieur est quasiment inexistante, et le secret médical s'avérait difficile à préserver dans des conditions d'exercice inadaptées.

Les bâtonniers et bâtonnières ont également mis en lumière que ces manquements ne concernaient pas uniquement les détenus, mais constituaient un enjeu de santé publique pour l'ensemble de la société. La population carcérale vit en moyenne 15 ans de moins que la population générale, et des pathologies mal soignées ou des troubles psychiques non pris en charge ont été identifiés comme des facteurs favorisant la récidive.

Fort de ces constats, le barreau s'est joint à l'Ordre des médecins et à l'ensemble des acteurs de terrain pour exiger le transfert de la compétence des soins de santé en prison du SPF Justice vers le SPF Santé publique.

Le barreau de Bruxelles aux côtés du barreau d'Istanbul

Le 5 janvier 2026, le bâtonnier, la vice-bâtonnière et les membres du conseil de l'Ordre du barreau d'Istanbul ont comparu devant la cour pénale de Silivri, à une heure et demie de route d'Istanbul. Le motif des poursuites : avoir demandé une enquête indépendante à la suite du décès de deux journalistes tués par une frappe de drones en Syrie, et avoir appelé au respect du droit international humanitaire. Ces actes, relevant pourtant de leur mission, leur étaient reprochés au titre de propagande terroriste, sous peine d'une condamnation allant d'un an et demi à sept ans et demi de prison.

Le vice-bâtonnier **Marc Dal** s'y est rendu pour représenter le barreau de Bruxelles aux côtés d'une soixantaine d'observateurs internationaux, dont une trentaine de bâtonniers et vice-bâtonniers européens.

Le 9 janvier 2026, le bâtonnier, la vice-bâtonnière et les membres du conseil de l'Ordre d'Istanbul ont été acquittés. Le barreau de Bruxelles s'est réjoui de cette décision, tout en soulignant que l'affaire n'était pas close : la procédure de destitution du conseil de l'Ordre demeurait pendante devant la cour d'appel d'Istanbul.

La mobilisation s'est poursuivie les 3, 4 et 5 avril 2026, à l'occasion d'un symposium international organisé par le barreau d'Istanbul en coopération avec les barreaux de Paris, Berlin, Bruxelles et de Géorgie, consacré au droit à un procès équitable et aux droits de la défense. Le vice-bâtonnier **Marc Dal** et **Me Julie Goffin** y ont représenté le barreau de Bruxelles.

Avocats et magistrats turcs ont évoqué les difficultés procédurales rencontrées quotidiennement dans leurs efforts pour faire respecter pleinement les droits de la défense, et pour certains les menaces directes et les attaques qui les ont visés au seul motif de leur défense ou de la personnalité de leurs clients.

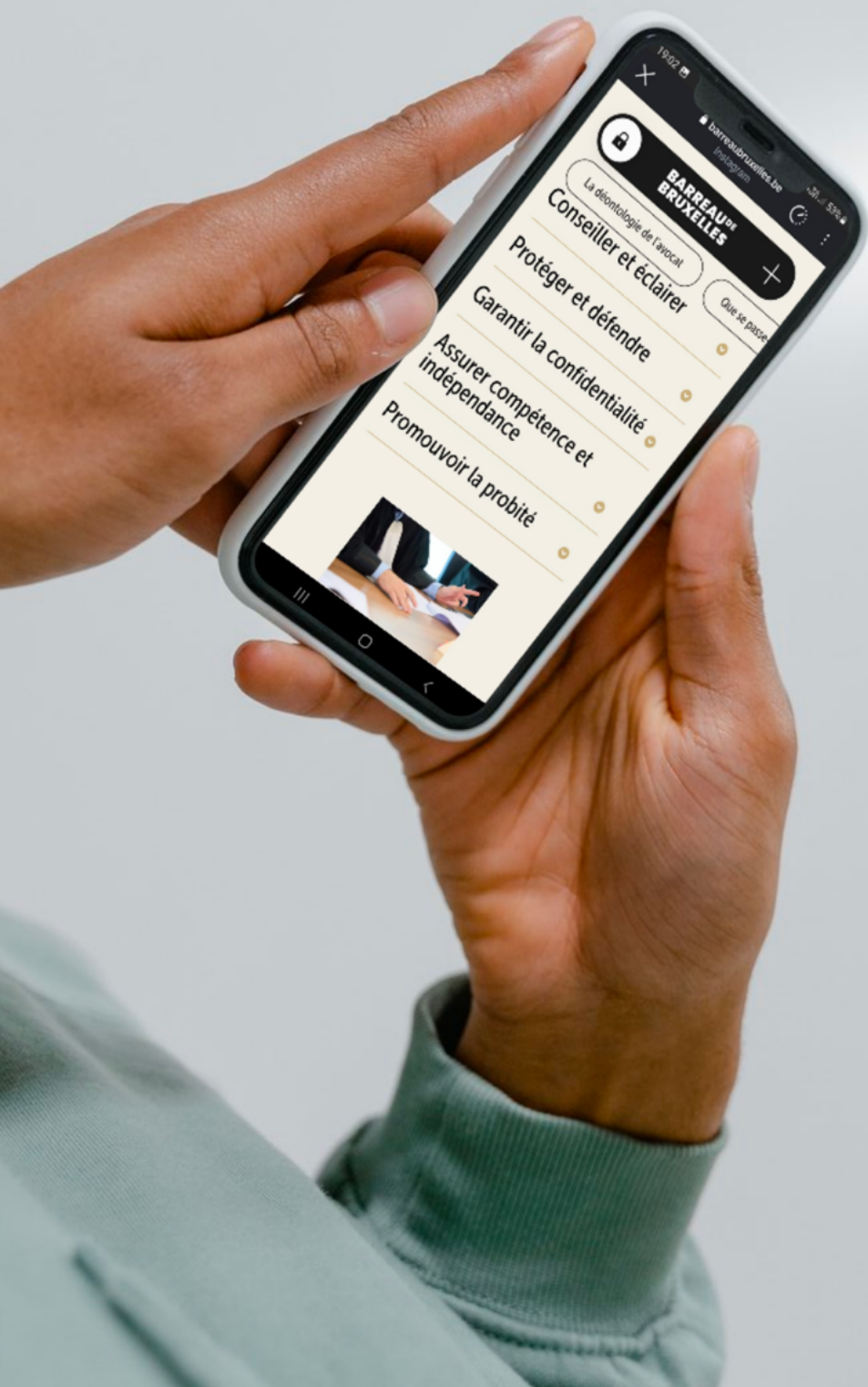
Les interventions courageuses de plusieurs magistrats nous ont rappelé que la protection de l'avocat et de son rôle implique la protection des magistrats et de leur indépendance et que la collaboration entre les deux professions dans la lutte pour le respect du procès équitable est cruciale.

Le barreau de Bruxelles a réaffirmé à cette occasion que ce combat, celui de l'indépendance de la profession et de la défense de l'État de droit, est un combat universel et partagé.

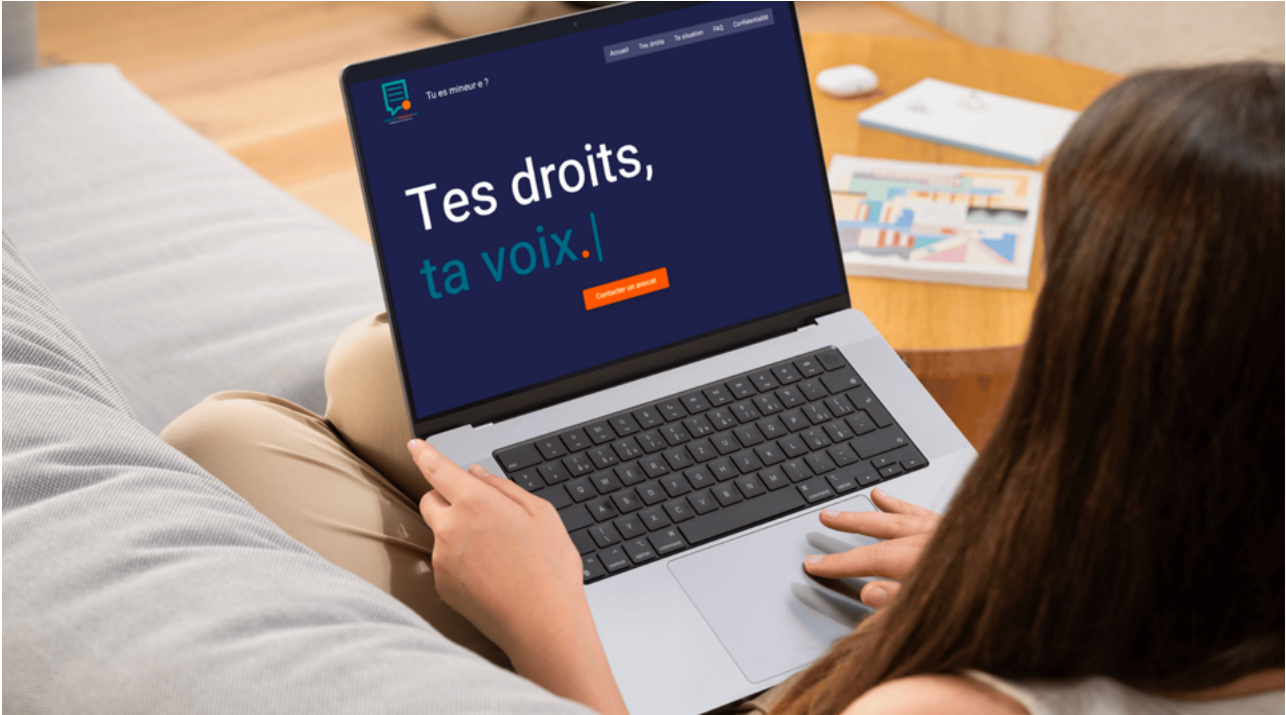


MODERNISER L'IMAGE DU BARREAU

05



TesDroitsTonAvocat.be : le barreau de Bruxelles au service des jeunes



Dans une société où l'information circule en permanence, force est de constater que les jeunes demeurent souvent insuffisamment informés de leurs droits fondamentaux. Lorsqu'un mineur est confronté à une situation difficile (violence, harcèlement, atteinte à l'intégrité sexuelle, convocation par la police) il ne dispose pas toujours des repères nécessaires pour comprendre ses droits et agir en conséquence. Il ignore fréquemment qu'il peut consulter gratuitement un avocat dans le cadre de l'aide juridique, et de nombreuses questions freinent sa démarche : à quoi sert un avocat ? où le trouver ? mes parents seront-ils informés ? cela va-t-il me coûter de l'argent ?

Pour répondre concrètement à ces interrogations, le barreau de Bruxelles a développé la plateforme **TesDroitsTonAvocat.be**, inspirée d'une initiative similaire du barreau de Bordeaux. Accessible dans un langage clair et adapté aux jeunes, cette plateforme a pour ambition de rendre le droit compréhensible et de rappeler à chaque jeune qu'il n'est pas seul face aux situations qu'il traverse.

Au-delà de l'information, la plateforme permet aux jeunes d'introduire une demande en ligne, en toute discrétion. Un avocat spécialisé en droit de la jeunesse les contacte dans un délai de 48 heures pour les écouter, les conseiller et, le cas

échéant, les accompagner dans leurs démarches, gratuitement (BAJ) et en toute confidentialité.

Pour faire connaître ce projet, une stratégie de communication a été déployée sur deux fronts. D'un côté, une approche directement tournée vers les jeunes : des reels sur Instagram pour toucher la cible là où elle se trouve, et une présence dans les écoles au travers d'affiches. De l'autre, une communication plus institutionnelle, via les réseaux Facebook et LinkedIn du barreau ainsi que dans la presse, avec notamment une interview de **Caroline Pépin**, membre du conseil de l'Ordre et en charge du projet.

[Découvrir la plateforme](#)

Relations avec les assureurs protection juridique

Au cours de cette année judiciaire, le conseil de l'Ordre, en étroite collaboration avec la commission des assurances, a poursuivi un travail approfondi visant à améliorer les relations entre les avocats et les assureurs de protection juridique.

Même si tous les avocats ne sont pas confrontés à ce type de collaboration dans leur pratique quotidienne, pour celles et ceux qui le sont, la relation peut parfois se révéler complexe, voire générer des tensions.

Conscient de ces enjeux, le conseil de l'Ordre a souhaité adopter une démarche proactive et constructive. Plusieurs initiatives ont ainsi été menées : organisation d'échanges avec les compagnies d'assurance, rencontres avec leurs représentants, identification des problématiques concrètes rencontrées sur le terrain et élaboration de pistes d'amélioration. Cette dynamique, engagée depuis un an, s'inscrit dans une volonté de dépasser les idées préconçues et de favoriser un dialogue plus équilibré.

Dans ce cadre, un outil pratique a été développé et mis à disposition des avocats sur l'Espace Pro, sous la forme d'une foire aux questions (FAQ) dédiée aux relations avec les assureurs de protection juridique. Cette FAQ répond aux questions les plus fréquemment rencontrées dans la pratique et donne, de manière claire et directement exploitable, la position de l'Ordre sur des sujets sensibles : saisine de l'avocat, gestion amiable des litiges, libre choix de l'avocat, secret professionnel, honoraires, TVA, ou encore rôle de l'assureur en cours de dossier.

Cette initiative vise à soutenir concrètement les avocats dans leurs échanges avec les assureurs et contribue à apaiser des relations parfois tendues, en renforçant la compréhension mutuelle des contraintes et des responsabilités de chacun.

[Accéder à la FAQ](#)

Propulse : pour les étudiants qui se rêvent avocats

Lancé par le barreau de Bruxelles, ProPulse vise à faciliter l'accès aux études de droit pour des jeunes qui n'ont pas toujours le réflexe universitaire, notamment en raison de facteurs socio-économiques. Chaque année, trois lauréats sont sélectionnés sur la base d'une dissertation, suivie d'un entretien avec un jury composé de professionnels du droit. Ils bénéficient de la prise en charge du minerval, d'une aide aux frais (matériel informatique, transport...) et d'un accompagnement tout au long de leur cursus par un avocat tuteur.

En 2026, la troisième édition du projet a été officiellement lancée. Le 25 mars 2026, les nouveaux candidats ont été accueillis par des avocats de l'Ordre pour une journée d'immersion au cœur du monde judiciaire. Au programme : présentation du projet et des différentes étapes de sélection, échanges autour des études de droit et du métier d'avocat, ainsi qu'une visite du Palais de justice.

Le 31 mai 2026, l'équipe du barreau de Bruxelles a participé aux 20 km de Bruxelles au profit de ProPulse afin de

sensibiliser le public à cette initiative. Parallèlement, une campagne de communication menée sur les réseaux sociaux entre avril et mai a permis de promouvoir le projet et d'encourager les dons.

L'annonce officielle des lauréats 2026 aura lieu le 29 juin prochain dans la salle Braffort.



Journée d'immersion au cœur du monde judiciaire

Exposition "Droit & Audace" pour mettre en lumière le parcours de femmes avocates



Du 9 au 29 mars 2026, place Poelaert, le barreau de Bruxelles a inauguré l'exposition « Droit & Audace » à l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

Présentée en français, néerlandais et anglais, elle proposait aux visiteurs un voyage à la rencontre des femmes qui ont marqué l'histoire du barreau, des pionnières dont les parcours, reconstitués au fil d'un patient travail d'archives, rappellent que rien n'allait de soi.

De Marie Popelin, dont la demande de prêter serment fut refusée à la loi du 7 avril 1922 ouvrant officiellement la profession aux femmes, jusqu'aux 47 % de femmes qui composent les deux Ordres du barreau de Bruxelles en 2025 : l'exposition retrace une belle évolution de la place des femmes, conquise lentement, souvent au prix d'efforts considérables de la part des femmes et des hommes qui croient aux vertus de l'égalité des chances.

L'inauguration, qui a rassemblé une cinquantaine de personnes, a également réuni plusieurs bâtonnières et anciennes bâtonnières de Belgique pour un moment de partage et de célébration.

Pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de la visiter, l'exposition reste accessible en ligne.

[Découvrir le projet](#)

Qui était Marie Popelin ?

Née en 1846 à Schaerbeek, Marie Popelin grandit dans une famille de la bourgeoisie bruxelloise. Elle commence sa vie professionnelle comme professeure et enseigne pendant quinze ans dans la première école laïque secondaire pour filles, fondée par Isabelle Gatti de Gamond. Elle y enseigne même des matières qui, à l'époque, étaient réservées aux garçons.

C'est sa soif de justice qui la décide à commencer des études de droit à 37 ans...

[Lire la suite](#)



Cycle de conférences Justice en vérités

Co-organisé par notre barreau et le Collège Belgique de l'Académie royale, le cycle *Justice en vérités* propose des tables rondes réunissant juristes, universitaires, économistes et acteurs institutionnels pour débattre des grands enjeux de la justice. Durant cette année judiciaire, quatre conférences ont été organisées par **Me Tanguy Vandenput**, membre du conseil de l'Ordre.

Le **2 octobre 2025**, une table ronde a été consacrée à la question : « *La justice rapide : bonne idée ou faux remède ?* ». Les échanges ont réuni **Julien Moinil**, procureur du Roi de Bruxelles, et **Christine Guillain**, professeure de droit pénal à l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles. La discussion était animée par **Me Benjamine Bovy**, membre du conseil de l'Ordre. Les intervenants ont discuté des enjeux liés à l'accélération des procédures judiciaires, en s'interrogeant sur son impact pour les justiciables et le bon fonctionnement de la justice.

La table ronde qui s'est tenue le **10 décembre 2025** portait sur le thème : « *L'état de droit : pourquoi est-ce essentiel ?* ». Elle a réuni **Me Patrice Spinosi**, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation (France), ainsi que **Ismaël Nuino**, député à la Chambre des représentants et président de la Commission de la Justice. La discussion était animée par **Me Tanguy Vandenput**, membre du conseil de notre Ordre. Les échanges ont notamment abordé les fondements et les conditions de préservation de l'État de droit dans les sociétés contemporaines.

Le **12 février 2026**, une table ronde fut consacrée à « *la justice négociée* », introduite par le Professeur **Jean Leclercq**, administrateur délégué du Collège Belgique. Les échanges ont réuni **Frédéric Van Leeuw**, procureur général près la cour d'appel de Bruxelles, **Me Benjamine Bovy**, avocate au Barreau de Bruxelles, **Sylvie Frankignoul**, juge au Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles, et **Emmanuel Jacobowitz**, conseiller d'État. La discussion était animée par **Me Marianne Warnant**, membre du conseil de notre Ordre. Les débats sont partis du constat selon lequel, si chacun a besoin de justice, les cours et tribunaux ne parviennent pas toujours à répondre pleinement aux attentes des justiciables, ouvrant ainsi la réflexion sur la place, les mécanismes et les limites de la justice négociée.

Une dernière table ronde, organisée le **8 avril 2026**, a porté sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les métiers de la justice. À l'heure où les outils d'IA s'imposent dans de nombreux domaines, les intervenants, **Marc Joassart**, conseiller d'État, **Olivier Moreno**, juge au Tribunal du travail francophone de

Bruxelles, et **Me Thomas Dubuisson**, avocat, ont débattu des opportunités offertes par ces technologies, ainsi que des risques qu'elles soulèvent en matière d'indépendance, de responsabilité et de qualité des décisions judiciaires. Les échanges étaient modérés par **Me François Wéry**.



Donner la parole aux justiciables : une campagne pour faire connaître la CAJ

La Commission d'aide juridique (CAJ) du barreau de Bruxelles offre à toute personne la possibilité de bénéficier d'un premier conseil d'avocat, gratuit et confidentiel. Pourtant, ce dispositif reste encore trop méconnu de ceux qui en auraient précisément besoin. Pour y remédier, le barreau a fait le choix de donner la parole à ceux qui y ont fait appel.

Trois justiciables ont accepté de témoigner et de poser pour une série de trois affiches, désormais visibles dans les communes, les CPAS, les hôpitaux, le Palais de justice et bien d'autres lieux de passage. Chacun s'y exprime pour dire ce que la CAJ a représenté pour lui dans un moment difficile de sa vie.

L'idée était de montrer concrètement que la justice peut être proche, accessible, humaine. Elle reflète l'engagement du barreau de Bruxelles en faveur d'un accès effectif à la justice pour tous et toutes.

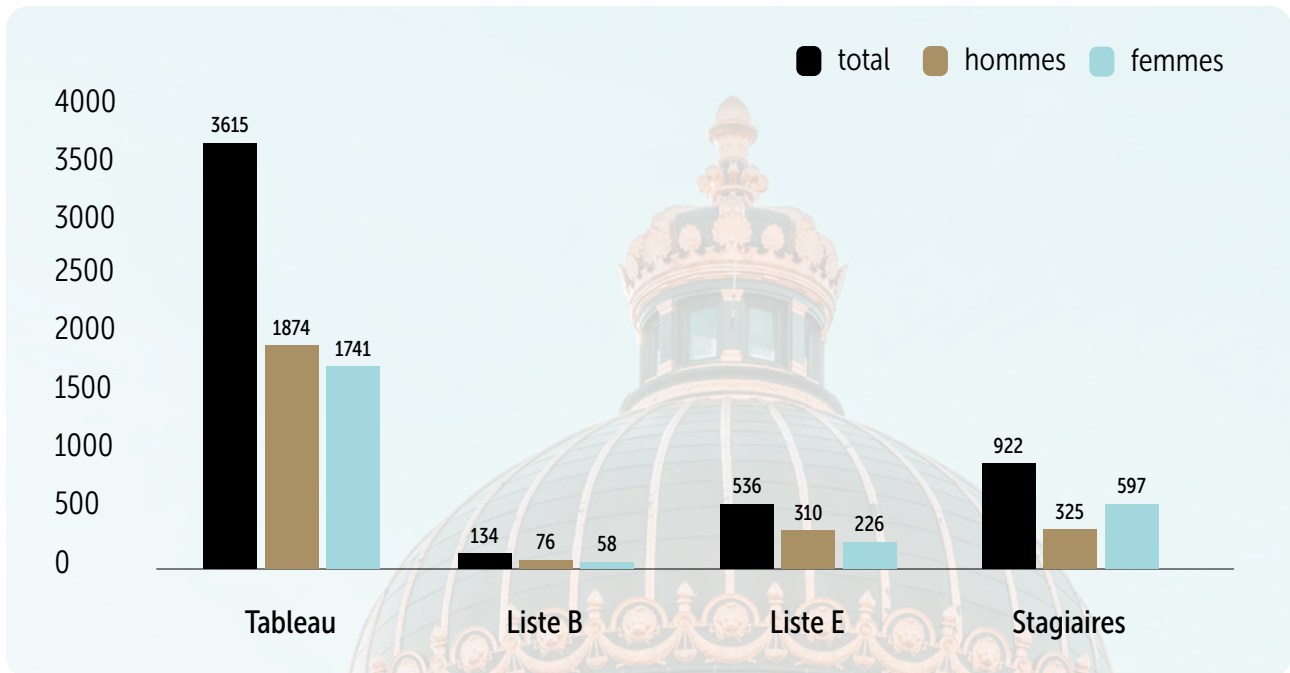


COMPOSITION DU BARREAU

06



Au 28 avril 2026

**5207**

Avocats actifs, dont 2584 hommes et 2623 femmes

301

Avocats titulaires d'un ou plusieurs titres de spécialisation

80

Avocats inscrits sur la liste des volontaires pour la prise en charge des violences sexuelles et intrafamiliales

1210

Avocats travaillant dans le cadre de l'aide juridique

321

Avocats Maîtres de stage



UNE ÉQUIPE
AU SERVICE
DU BARREAU

07

Membres du conseil de l'Ordre

Année judiciaire 2025-2026



Marie Dupont
Bâtonnière



Marc Dal
Vice-bâtonnier



Tangui Vandemput
Secrétaire du conseil



Sébastien Champagne
Secrétaire adjoint du conseil



Jérôme Henri
Trésorier



Dimitri Paternostre
Trésorier adjoint



Caroline Pepin
Coprésidente du BAJ



Anne-Sophie Loppe
Coprésidente du BAJ



Alisa Laub
Vice-présidente du BAJ



Fabrice Hambersin
Président de la formation initiale



Véronique Pire
Adjointe à la formation et relations avec les assureurs PJ



Benjamine Bovy
Responsable des projets liés aux droits humains



Marianne Warnant
Modes alternatifs de règlement des conflits



Geoffroy Coning
Projets liés à la solidarité au barreau



Dimitri de Bournonville
Relations internationales et relations avec l'IJE



Nathalie Colin
Relations avec les grandes structures



Stéphane Rixhon
Avis sur honoraires

Membres du cabinet de la bâtonnière

Année judiciaire 2025-2026



Geoffroy Cruysmans

Chef de cabinet : déontologie,
suivi réglementaire, discipline



Valérie Lambin

Directrice admin., déontologie,
contentieux des honoraires



Carine Vander Stock

Déontologie



Isaline Godin

Déontologie



Anne Dejemeppe

Déontologie, projet Centre
pour entreprises en difficulté



Lydie Hassid

Déontologie, contentieux
des honoraires

Bureau de dépôt

Bruxelles X

Rédacteur en chef

Pierre-Yves Thoumsin
pierre.yves.thoumsin@barreaudebruxelles.be
Palais de justice Place Poelaert 1, 1000 Bruxelles

Publicité

Mathilde Vandenput
mathilde.vandenput@barreaudebruxelles.be

Conception & réalisation

Florence Defraire
florence.defraire@hotmail.com

Photographies

Amélie de Wilde
Dorian Lohse
Guillaume Kayacan
Tryptique
Thierry Dauwe



PAUL JANSSENS SA

L'expérience et l'excellence en **traduction juridique**

Av. Louise 398 - 1050 Bruxelles
T +32 2 646 31 11
translat@pauljanssens.be
www.pauljanssens.com



Votre pension en tant qu'indépendant :
Le souci de demain ?
Ou le bon plan d'aujourd'hui ?

Investissez dès maintenant dans une PLCI (Pension Libre Complémentaire pour Indépendants) ou une CPTI (Convention de Pension pour Travailleurs Indépendants) chez Celest Pension Fund et profitez d'avantages financiers à court terme.

Investir intelligemment pour une pension significative ?
Celest Pension Fund vous propose des produits pour un rendement optimal à long terme.

Pour des conseils personnalisés relatifs à votre pension complémentaire et un service de qualité, **Celest Pension Fund** est votre partenaire idéal.

N'hésitez pas à nous contacter

Tél. **02 534 42 42**
info@celestpensionfund.be

www.celestpensionfund.be
LinkedIn : **Celest Pension Fund**

Demandez
votre simulation
personnelle ici



Building your financial security.



do your thing

Toujours 30 experts financiers à vos côtés. Malin.

**Vous êtes un professionnel de la justice ?
Avec le Privalis Desk, profitez de toute notre
expertise à portée de la main.**

ing.be/privalis

